

Conseil communautaire du 3 juin 2014

Procès-verbal

L' an deux mille quatorze , le mardi 3 juin à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes à Soutiers , sous la présidence de Monsieur Pascal OLIVIER , Le Président.

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2014

Présents :

Titulaires : BARANGER Johann, BARD Alain, BIENVENU Odile, BONNET Bernard, BOUCHET Myriam, CATHELINÉAU Eric, CHAUSSERAY Francine, CLAIRAND Alain, FRADIN Jacques, GAUTHIER Laurent, GIRARD Yolande, GIRAUDON Marylène, HULCELLE Fabienne, JUIN Sophie, KRIZ Sophie, LEGERON Vincent, LIBNER Jérôme, MALLET Bruno, MEEN Dominique, MINEAU Nadine, MORISSET Jean-marie, MOTARD Yannick, OLIVIER Pascal, PACREAU Yannick, RONGEON Christian, RUSSEIL Chantal

Pouvoirs : PIRON Benoit à BARANGER Johann, DUPONT Marc à CHAUSSERAY Francine, CELERAU Florent à LIBNER Jérôme, BIRE Ludovic à JUIN Sophie,

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Sophie JUIN assisté de Mme Maryse Cathelineau

Ordre du jour

Maison de santé – attribution marché maîtrise d'œuvre

Voirie – convention participation financière carrefour moulin du Pierron

Réforme rythme scolaire- financement

Questions diverses :

Togo

Rapport d'activités 2013

Rapport des décisions du bureau

Agenda

Plui - Cdcea

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et laisse la parole à M Eric CATHELINÉAU, maire de la commune d'accueil. Ce dernier évoque le projet d'aménagement de bourg qui prévoit l'enfouissement des réseaux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du PLUI, le bourg deviendra le cœur de vie de la population.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014-5-1 Maison de santé

Le projet de construction d'une maison de santé concerne les professionnels ci-après :

Médecin- infirmière- kinésithérapeute- dentiste- podologue

Le lieu d'implantation est prévu au rond-point Nord à la sortie de Mazières sur un terrain acquis par la communauté de communes visible de la déviation.

Par délibération du conseil en date du 24 février, il a été décidé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Un jury composé de 2 élus (Pascal OLIVIER, Marylène GIRAUDON) et 2 professionnels de santé (Jacques INSERGUEIX, Catherine PIQUET) s'est chargé d'examiner les 40 offres reçues dans les délais, parmi elles, 4 ont été sélectionnées pour une audition.
 Une prime de 500 € a été prévu pour les candidats non retenus à l'issue de l'audition pour prestation « d'intention architecturale ».

Première sélection sur dossier selon les critères de notation suivants :

*Composition équipe – références : 50 %
 Respect des délais : 10 %
 Honoraires : 40%*

Audition des 4 meilleures offres avec remise d'une note d'intentions architecturales

Les 4 cabinets retenus sur dossier étaient les suivants :

NOM DU CANDIDAT	Honoraires HT	NOTE composition / références sur 50	NOTE Délais sur 10	NOTE Honoraires sur 40	NOTE TOTALE sur 100
LUC COGNY Parthenay	81 000.00	50	10	32,89	92,89
Nathalie LAMBERT 17 - Burie	83 430.00	50	10	31,93	91,93
Corset-roche et associés Poitiers	84 600.00	50	10	31,49	91,49
LABATUT Architectes et Associés Cholet	86 850.00	50	10	30,67	90,67

Au vu des auditions et de la remise d'intentions architecturales, le jury propose de retenir l'offre du cabinet Luc COGNY.

Nom Candidat	Note méthodologie	Note éléments d'intention	Note globale
LABATUT	5	4.5	9.5
LAMBERT	4	5	9
CORSET-ROCHE	2	3	5
COGNY	5	5	10

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

D'autoriser le Président à signer le marché de maitrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecture Luc COGNY pour la mission de base dont les études d'exécution et la mission ordonnancement pilotage et coordination, pour un montant forfaitaire de 81 000 € ht soit 97200 € ttc.

2014-5-2 Voirie – carrefour moulin du Pierron

Un transit de bovins s'est installé sur Mazières au lieu-dit « le moulin à vent du Pierron » engendrant un problème d'accessibilité et de dangerosité sur la RD 743 ;
Pour y remédier, le conseil général a proposé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de redressement de l'accès moyennant une participation financière de la communauté compétente en matière de voirie et du classement de la voie concernée d'intérêt communautaire du G1.
Par délibération du 1^{er} décembre 2009, la communauté a décidé de participer à hauteur maximum de 47 205 € tout compris soit 30 % sur la plate-forme d'accès et 100% sur la partie réfection de voie communautaire.
Ces travaux ont été mis en attente car la communauté n'avait pas les crédits nécessaires à la dépense en 2009.

Dans son courrier du 23 avril dernier, le conseil général précise les modalités de financement à savoir : 30% du montant ht des travaux sur la plateforme soit 19 443.60 €.
Et demande la position que souhaite prendre la communauté sur les travaux de réfection voirie communautaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'autoriser le président à signer la convention de participation financière sous la forme d'un fond de concours d'un montant net de 47 205 € tout compris, comprenant le débouché sur la RD 743 et la réfection de voirie.
Les crédits ont été portés au BP 2014**

2014-5-3 Réforme rythme scolaire

Organisation du planning hebdomadaire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires prévoyant 9 demi-journées d'enseignement soit 24 h maximum par semaine et 3 h de Temps d'Activité Périscolaire TAP prises en charge par la communauté de communes compétente.

Par décision du bureau en date du 4 novembre 2013 il avait été prévu de répartir les 3 h ainsi :
2 x 30 mn et 2 x 1 h
En alternance entre par groupe de 4 écoles

Le décret Hamon du 7 mai 2014 prévoit un « assouplissement de la réforme » en ouvrant la possibilité de concentrer le TAP de 3 h sur un après-midi par semaine, ramenant le nombre de demi-journées à 8.

Après concertation de chaque conseil d'école, aucune majorité favorable à cette application n'a été exprimée
C'est pourquoi, il est proposé de maintenir l'organisation de novembre 2013.

M Morisset s'interroge sur l'activité proposée sur la demi-heure et suggère 2 x 1h30
M Olivier répond qu'il s'agira essentiellement d'une garderie ou d'une surveillance aux devoirs.
Par contre, durant l'heure, une activité sera proposée de type (culturel, sportif, manuelle)
Le TAP n'est pas obligatoire, les parents peuvent faire le choix de ne pas y inscrire leur enfant.

M Baranger revient sur l'emploi du temps proposé et regrette que ce ne soit pas régulier. Le TAP n'étant pas obligatoire, le transport scolaire devrait s'adapter et se faire à la sortie des classes.
Le point positif de la réforme est le travail du mercredi matin.

L'école de Verruyes avait fait un autre choix (primaire : 2 x 1h30 et maternelle : 4 x 30 mn + 1 h le mercredi)

M Morisset précise que, concernant le transport scolaire, le Conseil général assume la réforme qui va générer un surcout de 300 000 € (transport école du mercredi) et que les horaires ne changeront pas le soir (16h30).

Financement

Dans l'hypothèse maximum de 675 élèves à encadrer, 42 agents seraient sollicités dont 17 à recruter. Cette organisation engendrerait un reliquat de **reste à charge de 30 000 euros** environ après encaissement du fond d'amorçage versé par l'Etat prévu sur l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 (sous condition)

Dans le cadre du décret DARCOS de 2009, qui prévoyait une suppression de 12 jours d'école , il avait été proposé de ne pas pénaliser les agents par une diminution de temps de travail. Par conséquent, un quota de 60 h / an et diverses missions avait été institués dans les écoles.

Il est proposé de **supprimer ce quota et toutes missions non indispensables** pour compenser l'ajout d'accueil périscolaire et de temps garderie entre 12h et 12h30 le mercredi.

Et d'instaurer **la gratuité du service TAP pour la 1^{ère} année 2015 auprès des familles.**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE
D'organiser le Temps d'Activité Périscolaire de 3 h à raison de 2 x 30 mn et 2 x 1 h
réparties en alternance entre chaque groupe de 4 écoles (publiques, privées)
D'appliquer la gratuité du service auprès des familles pour l'année scolaire 2014-2015
compte tenu du fond d'amorçage versé la première année.
De supprimer le quota de 60 h par atsem accordé l'après-midi dans les classes de GS – CP**

Questions diverses

Togo

L'association présidée par Chantal POPINET et assistée de Jean-Paul GENTIL a présenté l'action qu'elle souhaite mener sur le territoire en faveur du canton du Togo avec laquelle elle est jumelée. Il s'agit de la collecte par les agriculteurs du canton « de dons » en métaux précieux et non précieux pour financer un projet de stockage.

L'association fera une démarche d'information auprès des mairies (réunion des délégués sur ce point le 12 juin)

Rapport d'activités 2013

Document distribué aux conseillers communautaires – les maires ayant déjà reçu ce document en bureau du 26 mai.

RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU

dans le cadre de sa délégation d'attribution, le BUREAU, dans sa séance du 26 mai a pris les décisions suivantes :

- Gestion du personnel :

ratio d'avancement de grade fixé à 100% des effectifs pouvant prétendre à un avancement au grade supérieur

- finances :

ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 000 euros aux conditions suivantes :

taux : euribor 1 semaine (0.266 % au 22/05/14)

marge : 1.50 %

commission non utilisation : 0.50%

frais de dossier : 500 €

durée : 7 mois

- gestion du patrimoine :

avenant à la convention d'occupation du château par la médecine du travail SIST 79 à compter du 1^{er} juin pour une journée supplémentaire par semaine ce qui porte le loyer mensuel de 300 83 à 451.20 €

- transport scolaire

mise en place d'un transport par car de l'école à la garderie st pardoux (46 familles concernées dont 36 pour) à partir de septembre 2014 et de facturer le service 21 € par enfant/an.

AGENDA

10 juillet 2014 : bureau

17 Juillet 2014 : conseil communautaire à St Georges de Noisné

Plui – CDCEA

M Olivier fait part de la réunion de la commission départementale consultative des espaces agricoles qui a souhaité des compléments d'information sur le PLUI le 3 juin à Niort pour émettre un avis. Au vu des remarques, le Président semble confiant sur l'avis de la commission.

M Morisset s'interroge sur les conséquences en cas de désaccord de l'Etat sur la validation du Plui et demande si l'on peut faire des observations et revoir certains points ?

Le Président précise que le PLUI a été déposé pour avis auprès de tous les personnes publiques associées et qu'une enquête publique se déroulera du 15/09 au 17/10/14.

Au vu du rapport du commissaire enquêteur, les élus pourront faire certaines modifications avant l'approbation du document.

Une permanence se tiendra dans chaque mairie et une réunion d'information préalable des secrétaires est prévue le 1^{er} juillet.

La commission urbanisme est programmée le 24 juin 2014.